



Mairie de Saint-Léons

COMPTE RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DES 19 JUILLET ET 24 AOUT 2018

Les délibérations sont présidées par le maire : Hubert SEITER

SEANCE DU 19 JUILLET Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel ARNAL

Toutes les propositions du Maire sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

1. Annulation de la délibération du 27/02/2018 relative aux nouvelles tarifications de l'eau.

Le Maire informe le Conseil que ladite délibération n'est plus conforme à l'article L.2224-12-4, la commune étant située dans une zone de répartition des eaux.

En conséquence des tarifs dégressifs appliqués à la part variable (m³ consommés) ne sont plus autorisés.

Il propose que l'annulation de la délibération soit prononcée et qu'une nouvelle réflexion sur la tarification de l'eau soit menée à la prochaine réunion du Conseil.

2. Modification des tarifs « Marchés Nature ».

Les tarifs des marchés étant révisables annuellement, le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter de l'année 2018 :

- 12,00€ par marché au lieu de 10,00€ précédemment
- 60,00€ pour la totalité des marchés au lieu de 50,00€ précédemment

3. Procédure de régularisation des sépultures sans concession.

Le Maire informe le Conseil que de nombreuses sépultures sans titre de concession n'ont pas fait à ce jour l'objet d'une régularisation.

Il propose :

- de proroger le délai de régularisation au **4 novembre 2018**
- de fixer le prix d'une concession cinquantenaire à **80,00€ le m²**.

4. Avancement de grade, suppression et création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade.

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale il appartient à la collectivité de fixer, après avis du Comité Technique Départemental, le nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement à un grade supérieur.

Il propose :

- que 100% des agents de la commune puissent bénéficier de l'avancement suivant :
 - o Grade d'origine : adjoint technique territorial
 - o Grade d'accès : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- vu le cadre d'emploi, la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps complet
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet
- l'adoption des modifications du tableau des emplois à compter du 1^{er} août 2018
- l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent.

5. Subvention à l'association « Leons'Bouge »

Les subventions allouées aux associations ayant été votées lors de l'adoption du budget primitif, le Maire propose de verser à ladite association une subvention exceptionnelle de 100,00€.

SEANCE DU 24 juillet 2018 Secrétaire de séance : Edouard SIGAUD

Toutes les propositions du Maire sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

1. Adhésion à la convention entre le Syndicat Mixte du Lévézou et les communes pour l'intervention d'ADOC 12.

Le Maire rappelle que l'Association Départementale pour la transmission et la valorisation de l'OCcitan (ADOC 12) intervient dans les écoles et propose le renouvellement pour trois ans de la convention.

A titre indicatif le montant annuel de la cotisation versée par la commune était précédemment de 372,00€ pour deux classes.

2. Convention relative à la médiation préalable obligatoire

Le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion de l'Aveyron s'est porté volontaire pour expérimenter le nouveau dispositif de médiation préalable obligatoire régi par le décret du 16/02/2018.

La médiation préalable permet de trouver des solutions amiables aux litiges potentiels opposant des agents de la collectivité à leur employeur.

Il propose que la commune adhère à ce nouveau service.

3. Régie de transport de personnes.

Le Maire informe que dans le cadre du renouvellement de la licence de transport scolaire la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) demande la création d'une régie.

Il propose la création de cette régie laquelle implique la création d'un budget annexe.

4. Création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Le Maire informe le Conseil de l'inaptitude définitive à ses fonctions de l'agent ayant rempli cette fonction en tant qu'auxiliaire de puériculture.

Il propose la création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet, soit 23,63 heures hebdomadaires (23h 38mn) annualisées.

5. Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet.

Le Maire informe le Conseil que suite à l'avis du Comité Médicale Mme Sylvie Bernard, ne pouvant plus exercer ses fonctions d'ATSEM, peut accéder à un emploi d'adjoint administratif dans le cadre d'un reclassement.

Il propose la création de cet emploi à temps partiel, soit 24h hebdomadaires.

6. Tarification du service d'eau potable.

Le Maire rappelle l'annulation de la délibération du 27/02/2018 et la nécessité d'adopter une tarification unique de la part variable appliquée au m³ d'eau consommée.

Afin de ne pas pénaliser les structures de la commune dont la consommation de volumes importants d'eau est une nécessité, plusieurs scénarios de tarification ont été étudiés et conduit aux solutions suivantes :

- Abonnement principal ou part fixe (compteur) : **84,00€**
- Abonnement secondaire ou part fixe (2^{ème} compteur) : **35,00€**
- Part variable/m³ : **1,05€**

Vu par nous, Maire de la Commune de Saint Léons,
pour être affiché le 26 juillet 2018

Hubert SEITER